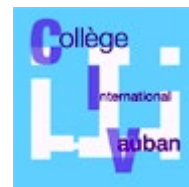




**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DOSSIER DE PRESSE

PREMIERE RENTREE SCOLAIRE DU LYCEE FRANCO-ALLEMAND DE STRASBOURG



**Contact presse
Cabinet de la rectrice
Cellule communication**

Tél. 03 88 23 38 48
Mél : elisabeth.portelli@ac-strasbourg.fr
www.ac-strasbourg.fr

Rectorat – 6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg Cedex 9

SOMMAIRE

HISTORIQUE.....	4
MOMENTS-CLES.....	5
Huitième rencontre entre les recteurs d'académie et les ministres de l'éducation des länder	7
LES LYCEES FRANCO-ALLEMANDS	8
LE LFA DE STRASBOURG	9
Un territoire favorable.....	9
Des ambitions multiples.....	10
Un modele innovant aux caractéristiques fortes.....	11
Effectifs	13
Parcours de formation.....	13

HISTORIQUE

L'**amitié franco-allemande**, résolument ancrée dans le territoire alsacien, est particulièrement vive et dynamique dans l'espace du Rhin supérieur.

Elle a permis le développement d'une **coopération éducative transfrontalière historique et culturelle** qui se traduit notamment chaque année par des rencontres placées sous l'autorité du Ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports français, et la Ministre fédérale de la Famille, des Personnes âgées, des Femmes et de la Jeunesse allemande.



L'académie de Strasbourg partage avec ses partenaires l'ambition commune de développer l'apprentissage de l'allemand et les échanges transfrontaliers.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le déploiement du lycée franco-allemand à Strasbourg, qui travaille, avec les autres collectivités territoriales et l'État dans le cadre du contrat triennal, à l'extension de ce cursus franco-allemand, de la petite enfance au lycée, pour approfondir les liens entre les deux systèmes éducatifs. Strasbourg, capitale européenne au cœur du bassin de vie rhénan, est le lieu idéal pour le développement de tels cursus intégrés.

MOMENTS-CLES

LE TRAITE DE L'ELYSEE



© MAEE - archives diplomatiques

Le 22 janvier 1963 le Traité de l'Élysée est co-signé par Konrad Adenauer, chancelier de la République fédérale d'Allemagne et Charles de Gaulle, président de la République française.

Ce traité formalise la coopération franco-allemande dans les domaines de l'éducation et de l'apprentissage de la langue du partenaire (article C du traité) et mène à la décision de créer d'autres établissements franco-allemands, fort de l'expérience déjà menée dans l'établissement commun binational de Sarrebruck en 1961.

LE TRAITE D'AIX-LA-CHAPELLE



©Le Monde du droit

Le 22 janvier 2019 le Traité bilatéral sur la coopération et l'intégration franco-allemandes est signé à Aix-la-Chapelle entre la République fédérale d'Allemagne et la République française (Emmanuel Macron, président de la République française et Angela Merkel, chancelière de la République fédérale d'Allemagne).

Première rentrée du lycée franco-allemand
Académie de Strasbourg, 2 septembre 2021

Il intervient exactement 56 ans après le traité de l'Élysée, qu'il vise à compléter.

L'objectif est notamment de renforcer les liens culturels entre les deux pays. Pour cela, le traité prévoit notamment :

- la création d'un espace culturel et médiatique commun,
- le développement des programmes d'échange entre jeunes et le rapprochement des systèmes éducatifs,
- le développement du bilinguisme,
- le développement de l'Université franco-allemande.

De cette volonté sont issues deux conventions qui créent les lycées franco-allemands :

UNE PREMIERE CONVENTION

- **10 février 1972** : la Convention de Paris (Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères de la République française, Walter Scheel, président de la République fédérale d'Allemagne) concerne l'établissement de lycées franco-allemands, porte création du baccalauréat franco-allemand, et fixe les conditions de la délivrance de son diplôme.
- **22 août 1972** : décret n°72-795 précisant le baccalauréat franco-allemand
- **Mai-juin 1972** : tenue du premier baccalauréat franco-allemand
- **1975** : création du LFA de Buc (Yvelines, académie de Versailles)

UNE DEUXIEME CONVENTION



©Wikipédia

La convention signée à Schwerin le 30 juillet 2002, entre Dominique de Villepin, ministre des Affaires étrangères français, et Joschka Fischer, ministre fédéral des Affaires étrangères allemand, actualise le cadre juridique des lycées et du baccalauréat franco-allemands. Elle consacre l'instauration dans ces établissements d'une nouvelle série économique et sociale, susceptible d'attirer de nouveaux élèves. Elle apporte quelques améliorations au fonctionnement de la scolarité et aux règles applicables au baccalauréat commun.

HUITIEME RENCONTRE ENTRE LES RECTEURS D'ACADEMIE ET LES MINISTRES DE L'EDUCATION DES LÄNDER

Le 25 janvier 2021 le ministre de l'Éducation nationale de la jeunesse et des sports, Jean-Michel Blanquer, a annoncé le **renouvellement de l'engagement du ministère en faveur de l'apprentissage de l'allemand à travers le lancement d'un deuxième lycée franco-allemand en France, à Strasbourg**, 46 ans après la création du LFA de Buc, dans l'académie de Versailles.



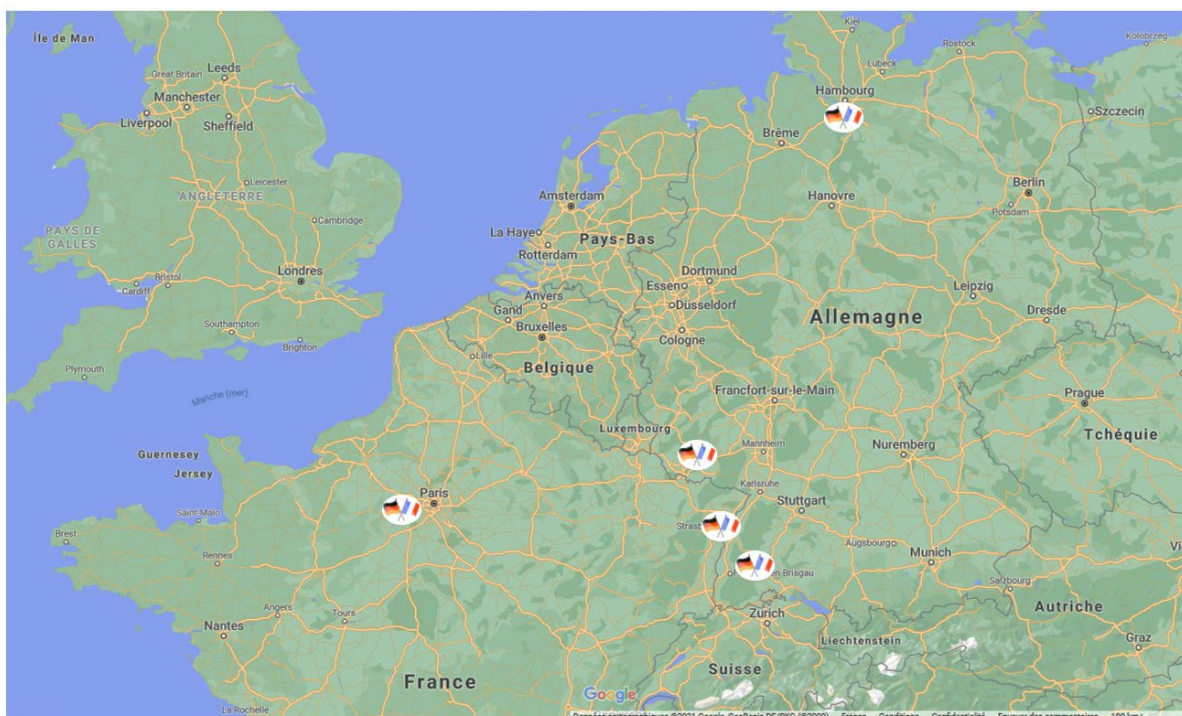
©Caradisiac

LES LYCEES FRANCO-ALLEMANDS

Les LFA sont les plus anciens dispositifs éducatifs franco-allemands.

L'Allemagne compte trois lycées franco-allemands :
Sarrebruck (1961), Fribourg (1972) et Hambourg (septembre 2021).

Il existait jusqu'alors un seul LFA en France, à Buc, dans l'académie de Versailles créé en 1975.



Ils ont été fondés par la convention intergouvernementale du 10 février 1972, pour « approfondir la coopération culturelle entre les deux pays » à travers le soutien « d'initiatives favorisant le rapprochement des deux systèmes éducatifs ». Leur fonctionnement est régi par la convention de Schwerin du 30 juillet 2002.

Les équipes sont binationales. Les parcours et les évaluations prennent en compte les spécificités des deux systèmes éducatifs. Les enseignements sont dispensés dans les deux langues, pour aboutir à un **biliguisme total en fin de cursus**. Les programmes sont spécifiques aux LFA et harmonisés en lien avec nos partenaires allemands.

La scolarité des lycées franco-allemands est validée par un **baccalauréat franco-allemand**, qui jouit dans les deux pays de la validité de plein droit. Ce diplôme est reconnu internationalement comme **l'équivalent à la fois du baccalauréat français en République française et de l'Abitur allemand en République fédérale d'Allemagne**.

LE LFA DE STRASBOURG

UN TERRITOIRE FAVORABLE

Le territoire alsacien par sa richesse, sa diversité et bien sûr sa proximité géographique et culturelle avec l'Allemagne, permet d'élaborer un **modèle innovant** qui consiste à regrouper les élèves français et allemands au sein de la même classe pour un apprentissage commun permanent.

Celui-ci est rendu possible grâce à :

- **Un vivier riche d'élèves** : des élèves germanophones, des élèves francophones, des élèves biculturels, des élèves ayant des langues familiales variées ;
- **Des parcours forts en allemand ou en français** des deux côtés de la frontière ;
- De nombreuses **mobilités apprenantes** ;
- De **nombreux partenariats** déjà en place dans tous les domaines qui peuvent intéresser l'éducation ;
- Des institutions européennes, des dispositifs internationaux, une **ouverture européenne**.

Ce nouveau cursus ouvre dès cette rentrée 2021, en classe de sixième au collège Vauban, dans l'Est de Strasbourg. **Il transforme les sections internationales existantes en sections franco-allemandes.**

L'objectif poursuivi est de déployer à terme ce modèle linguistique et culturel dans d'autres établissements de l'Eurométropole de Strasbourg.

Ce projet ambitieux voit le jour à la fois grâce aux autorités éducatives françaises et allemandes nationales, au soutien des collectivités territoriales et des Länder transfrontaliers.

DES AMBITIONS MULTIPLES

A l'image des LFA déjà existants le LFA de Strasbourg a pour ambition de promouvoir :

- Plurilinguisme et interculturalité
- Engagement citoyen
- Individualisation des parcours
- Epanouissement, bienveillance et bien-être



UN MODELE INNOVANT AUX CARACTERISTIQUES FORTES



© Capture d'écran Google street view

Le LFA de Strasbourg se distingue par le modèle de fonctionnement innovant retenu et des caractéristiques propres très marquées :

- **Un LFA eurométropolitain** : ses sections seront à terme réparties dans différents établissements de l'Eurométropole.
- **Un modèle inclusif** qui se traduit :
 - Par une **intégration maximale des élèves dès la 6^e** au sein des sections franco-allemande. Ces dernières sont composées à parts égales d'élèves francophones, germanophones et bilingues.
 - Par des pratiques pédagogiques qui visent à permettre à tous les élèves motivés, indépendamment de leurs langues premières, de réussir **un parcours scolaire plurilingue et multiculturel**.
- **Une intégration très rapide des enseignements** : dès la classe de 4^e les élèves auront bénéficié de l'enseignement de toutes les disciplines dans les deux langues.
- La mise en place d'**une éducation plurilingue et interculturelle** qui permettra aux élèves d'agir au sein de sociétés culturellement diverses et de promouvoir les valeurs démocratiques.
- **Un laboratoire d'innovation pédagogique.**

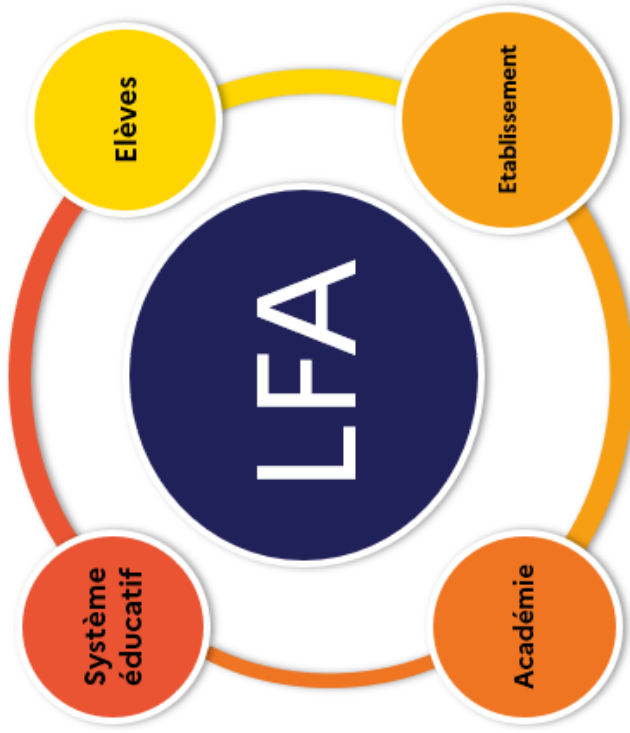
Le LFA de Strasbourg: Inclusion et rayonnement

A l'échelle du système éducatif

- Modèle de coopération pédagogique
- Place du franco-allemand
- Enseignement de l'allemand

A l'échelle de l'académie

- Marqueur de l'excellence linguistique de l'académie de Strasbourg
- Laboratoire
 - Bonnes pratiques
 - Recherche scientifique
 - Outils européens
- Collaboration au sein du réseau LFA



A l'échelle de l'élève

- Parcours sécurisé
 - de la 6^{ème} à la Terminale
 - puis de la maternelle à la Terminale
- Pas de tests intermédiaires
- Pédagogie adaptée pour atteindre l'excellence pour tous : entraînements et évaluation
- Plusieurs modalités d'accompagnement des élèves (tutorats, tandems, AP etc....)
- Professeurs maîtrisant les deux langues et pouvant les mobiliser pour mieux accompagner les élèves

À l'échelle de l'établissement

- Caractère multi-sites du LFA de Strasbourg
- Préservation de la mixité
- Accueil de tout élève motivé
- Interactions avec les autres élèves du collège
 - Cours
 - Projets
- Vie scolaire
- Présence et rôle des parents
- **Etablissement formateur**
- Partenariats
- Réseau de coopération pédagogique

EFFECTIFS

Ce 2 septembre 2021, 60 élèves intègrent le LFA de Strasbourg, répartis en **deux classes de 30 élèves**.

Pour cette première rentrée du LFA, par transformation de la section internationale, les candidatures déjà exprimées à ce titre ont pour une majorité été retenues et les classes ont été complétées par les candidatures adressées au collège Vauban suite à l'annonce de la création du LFA.

Dès l'année prochaine le recrutement sera ouvert à tout élève d'un bon niveau général et intéressé par un cursus franco-allemand et un parcours d'excellence, plurilingue et interculturel.

PARCOURS DE FORMATION

PARCOURS AU COLLEGE

En termes de parcours, le LFA offre **un parcours sécurisé et complet** aux élèves, **de la 6^e jusqu'à la Terminale**, sans tests de langue intermédiaires. Les programmes spécifiques sont conçus de manière à permettre à tout élève du LFA de réintégrer à tout moment de son parcours le système scolaire ordinaire français ou allemand s'il le souhaite.

Le **parcours progressif** prévoit l'intégration de la langue du partenaire dans de nouvelles disciplines tous les ans (toutes les disciplines enseignées à un moment ou à un autre dans l'une et l'autre langue), et **l'intégration du meilleur des traditions pédagogiques des deux systèmes éducatifs**.

L'apprentissage permanent avec des camarades de l'autre langue doit permettre d'**atteindre l'excellence pour tous**. Celui-ci se traduira par des tutorats par les pairs, du travail en tandem franco-allemand mais aussi par l'accompagnement personnalisé de professeurs des deux langues.



Outre les deux langues « de scolarisation » français et allemand, l'enfant aura une LV1 anglais et une LV2 (qui sera au collège Vauban l'espagnol ou le chinois) à partir de la 5^e.

La place des parents est importante ; impliqués dans la vie de l'établissement et l'apprentissage biculturel et bilingue de leurs enfants, ils sont membres à part entière de la communauté éducative et du réseau des LFA.

Au LFA de Strasbourg trois types d'enseignements seront proposés aux élèves :

- **Des enseignements spécifiques** durant lesquels les élèves français et allemands seront séparés : il s'agira de l'enseignement langue de section autrefois appelé langue maternelle (5h en 6^e; 19h sur l'ensemble du parcours collège) ;
- **Des enseignements intégrés** durant lesquels les élèves seront mélangés : ils concerneront toutes les disciplines (22h en 6^e; 85h sur l'ensemble du parcours collège) ;
- **Des enseignements inclusifs** qui regrouperont à la fois les 60 élèves du LFA, les autres élèves du cursus classique et des sections internationales du collège Vauban, en LV1, LV2 et EPS (3h en 6 ; 22h sur l'ensemble du parcours collège).

Les nombreux projets éducatifs et pédagogiques regrouperont majoritairement tous les élèves du collège dans lequel est implanté le LFA.

POURSUITE DU PARCOURS AU LYCEE

Une fois la première partie du parcours secondaire effectuée au collège, les élèves intégreront le niveau 2^{de} au sein de plusieurs lycées strasbourgeois dont le lycée des Pontonniers où la section internationale sera également transformée.

En Terminale les élèves du LFA passeront le **baccalauréat spécifique franco-allemand** après avoir validé, au collège, le **Diplôme national du brevet mention franco-allemande**.



©MENJS

Outre le Brevet et Le Baccalauréat franco-allemand, **le parcours est balisé de plusieurs certifications internationales : DSD, DELF, certification en anglais et CertiLingua.**